

MAIRIE DE DOMARIN

2023/12/11 Conseil Municipal n° 11/2023

Séance du lundi 11 décembre 2023 à 20h00

Présents : A. MARY, J. REYNAUD, A. GARNIER, M. FAURE, C. GAGEY, ML AGAVIOS, P. BEAUVIER, M. GINDRE, S. GUINET, M. NDOYE

Pouvoirs : V. CABANE à C. GAGEY, L. POULET à J. REYNAUD, S. BARBERET à A. GARNIER, J. CHABERT à M. GINDRE

Absents : B. ALLARD, P. BOISSAT, E. TAILLOT

Secrétaire de séance : Jean REYNAUD

Procès-verbal de la séance du 13 novembre 2023 : Le Compte-rendu du Conseil Municipal du 13 novembre 2023, rédigé par Anne GARNIER, n'a pas fait l'objet de remarque particulière. Il a été adopté à l'unanimité.

Décisions du Maire du 14 novembre au 11 décembre 2023 :

- 30 novembre 2023 : Acceptation du devis LS Enrobé pour les travaux de réfection de voirie Montée de Tireluc. Montant du devis TTC : 1 512,00 €.

Délibérations :

- Tarif de location des salles communales pour l'année 2024

Après discussion il est décidé de conserver le tarif appliqué en 2023.

- Grande salle de la Ferronnière :
 - 315 € pour une journée
 - 420 € pour le week-end
 - 168 € pour un apéritif
- Petite salle de la Ferronnière :
 - 168 € pour une journée
 - 220 € pour le week-end
- Salle Paul Chabert :
 - 147 € pour un apéritif
 - 73 € pour une réunion

- Salle de l'Itrat :
→ 50 € pour la journée
- Caution : 250 € (pour toutes les salles).

18 locations de la salle de la Ferronnière sur 2023.

Il est rappelé que les associations qui annulent une manifestation doivent le faire au plus tôt afin de libérer la salle pour une location éventuelle.

Adoptée à l'unanimité.

- **Stages au complexe sportif et à la salle de la Ferronnière - Ouverture et participation pour l'année 2024**

Pour l'année 2024, il est convenu que le Complexe sportif et la salle de la Ferronnière seront ouverts pour les stages durant les vacances scolaires. Toutefois, pour les vacances d'été, ils ne seront ouverts que du 08 juillet au 02 août.

Le Conseil Municipal décide de ne pas appliquer d'augmentation, le montant de la participation pour chaque établissement reste de 170 € par semaine.

Une entente doit se faire entre toutes les associations si plusieurs d'entre elles souhaitent organiser un stage à la même période.

Adoptée à l'unanimité.

- **Prix de location de l'appartement occupé par Madame Laurane LECERF pour l'année 2024**

Il est calculé sur la base de l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE. Variation en 2023 : + 3,49 %, soit un montant de 704,41 € (chauffage inclus) par mois pour l'année 2024.

Adoptée à l'unanimité.

- **Prix de location de l'appartement occupé par Monsieur Dimitri STRELTCHENKO pour l'année 2024**

Il est calculé sur la base de l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE. Variation en 2023 : + 3,49 %, soit un montant de 549,60 € (chauffage inclus) par mois pour l'année 2024.

Adoptée à l'unanimité.

➤ **Prix de location de l'appartement occupé par Monsieur Thierry RAPHARD pour l'année 2024**

Il est calculé sur la base de l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE. Variation en 2023 : + 3,49 %, soit un montant de 504,53 € par mois pour l'année 2024.

Adoptée à l'unanimité.

➤ **Prix de location des garages pour l'année 2024**

Il est calculé sur la base de l'indice du coût de la construction publié par l'INSEE. Variation en 2023 : + 7,99 %, soit un montant de 64,39 € par mois.

Adoptée à la majorité (1 abstention).

➤ **Prix des concessions, cavurnes et caveaux des Cimetières pour l'année 2024**

➤ Après discussion il est décidé de conserver le tarif appliqué en 2023

• Concessions temporaires simples (15 ans) :	250 €
• Concessions trentenaires simples (30 ans) :	370 €
• Concessions cinquantenaires simples (50 ans) :	620 €
• Espaces cinéraires 30 ans (cavurnes) :	170 €
• Caveaux 2 places :	2 400 €
• Caveaux 4 places :	3 512 €
• Précases :	1 200 €
• Cases columbarium pour 30 ans :	1 030 €
• Cavurnes :	370 €

Adoptée à l'unanimité.

➤ **Tarif de la Bibliothèque Municipale pour l'année 2024**

Le montant de l'adhésion annuelle par famille est maintenu à 12 €. Un autre tarif sera applicable pour l'accès aux bibliothèques communautaires. Il est fixé par le Conseil communautaire.

Adoptée à l'unanimité.

➤ **Décision Modificative n° 5**

Cette décision modificative concerne le compte « Indemnités de fonction » déficitaire du fait de l'évolution du point d'indice, non prévu au budget, et d'indemnités versées à des communes voisines pour une aide ponctuelle apportée en particulier au service administratif.

Les fonds nécessaires sont prélevés sur le compte « Combustibles » excédentaire.

Opération - Compte	Diminution crédit	Augmentation crédit
60621 - Combustibles	3.400,00 €	
65311 - Indemnités de fonction		3.400,00 €

Adoptée à l'unanimité.

➤ **Achat terrain MICHALLET**

Monsieur MICHALLET propose de vendre à la commune une parcelle de terrain, cadastrée A 858, d'une superficie de 1 730 m².

Cette parcelle se situe dans la zone de captage, il est donc important pour la commune de l'acquérir.

Montant de cette opération 865,00 € TTC.

Adoptée à l'unanimité.

Questions diverses :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les deux familles ukrainiennes logées par la commune dans la maison LACROIX vont quitter les lieux fin décembre. Il se pose la question du devenir de ce bâtiment. Dans un premier temps, tous les réseaux seront coupés dans l'attente d'une décision. Il est envisagé une reconversion de ce site en un lieu communal à vocation culturel.

Les vœux de la municipalité à la population sont programmés le samedi 6 janvier à 17h30. Tous les élus sont conviés à participer.

Depuis quelques temps plusieurs fuites ont été constatées sur la toiture de l'école René Fillet. Il faut sérieusement envisager une réfection totale de cette toiture. Une étude sera nécessaire.

Téléthon : Tous les chiffres ne sont pas encore connus mais une première estimation donne un résultat de près de 6.300,00 €, une très belle performance.

Intervention de Simone GUINET qui tient à remercier les organisateurs Chrystel GAGEY, Aline CHOLLET et Valentin CABANEL pour leur implication et le travail considérable réalisé. Une mention spéciale à destination des animateurs de la Boule du Ruisseau pour la confection de la tartiflette.

Monsieur le Maire informe les élus de sa décision de ne pas donner aux agents municipaux la prime pouvoir d'achat instituée par le gouvernement. Il n'y aura pas de délibération, les élus ne seront pas consultés.

Le prochain Conseil Municipal est décalé au 15 janvier pour permettre aux élus qui le souhaitent de répondre à l'invitation de la députée Marjolaine MEYNIER-MILLET pour la soirée organisée le 8 janvier prochain.

Fin de séance à 22h00
Jean REYNAUD

Les délibérations peuvent être consultées en mairie sur simple demande auprès du Secrétariat.